

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 22 Août, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise (à compter de la délibération 2023-23) – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte

Messieurs LE GROGNEC Pierre-Yves – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Madame BALLESTER Françoise, invitée en tant qu'élue chargée de la petite enfance pour les informations concernant le LAEP intercommunal et le choix du prestataire restauration multi accueil

Absences excusées - Procurations

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Madame FRÉOUX Annette donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Monsieur Didier LEMARCHAND donne pouvoir à Madame MORIO Estelle

Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline

Absent : /

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 11 Août 2023

Date de l'affichage : 11 Août 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

2023-24 BUDGET CCAS : DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2/2023

En 2020 et 2021, des dépenses d'étude préalable liée à la chaudière bois de la MAPA avaient été réglées sur le compte 2031 du budget du CCAS. Lorsque des études sont suivies de réalisation de travaux, ils doivent être « basculés » sur le compte de réalisation des travaux, ce qui nécessite les écritures budgétaires ci-dessous.



Envoyé en préfecture le 04/09/2023

Reçu en préfecture le 04/09/2023

Affiché le

ID : 056-265601211-20230822-D2023_24-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		Montant
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
2313	Constructions	5 040,00 €
2313	Constructions	1 776,00 €
	Total	6 816,00 €
Recettes		Montant
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
2031	Frais d'étude	5 040,00 €
2031	Diagnostic système chauffage	1 776,00 €
	Total	6 816,00 €

Par ailleurs, les crédits ouverts au chapitre 20 du budget du CCAS ne seront pas suffisants pour couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année 2023. Aussi, il est proposé d'apporter les modifications aux prévisions budgétaires comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	
205	Concessions et droits similaires (Brevets, licences, logiciels...)	2 000,00 €
	Total	2 000,00 €

Il n'y a pas d'équilibre à effectuer, la section d'investissement ayant été votée en suréquilibre.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal du CCAS.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 30 Août 2023
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

